



Les jours fériés doivent ils être compté comme des congés ?

Par **Mymy26**, le 17/05/2011 à 19:01

Bonjour,
j'étais en vacances lundi de pâques et mon employeur me le décompte comme un jour de congé. Est il en droit de le faire ?
Merci d'avance de vos réponses !
Mymy26

Par **conseiller du salarié**, le 18/05/2011 à 00:53

Bonjour,

Non, je ne le crois pas. Le lundi de Pâques est effectivement un jour férié (art. L3133-1).
Les jours de congé se décomptent en jours ouvrables, à savoir tous les jours de la semaine sauf le dimanche et les jours fériés.